



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS ET LES CANDIDATS "CNED" AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET – SESSION 2024

1 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes **du mardi 7 novembre 2023 09h00 au mardi 12 décembre 2023 17h00**.

L'inscription se fait en trois étapes :

➤ La création et l'activation d'un compte utilisateur sur l'application CYCLADE

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Le mot de passe devra comporter 8 caractères (20 au maximum), une minuscule et un caractère spécial.
Après l'enregistrement de la saisie, vous recevrez un mail de confirmation, votre compte devra être validé dans les 48 heures suivant sa création, sinon les données seront perdues.

➤ L'inscription

Le candidat procède à la saisie des informations (infos candidatures, qualification présentée, épreuves) vérifiée à l'aide du récapitulatif les données saisies **et enregistre son inscription**.

Vous devez suivre les consignes du serveur et choisir obligatoirement la série et les options choisies.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer "chez M. ou Mme ..." si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. En effet, des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

➤ La confirmation d'inscription

Après avoir procédé à l'inscription vous éditez la confirmation d'inscription.

Vous devrez **IMPERATIVEMENT** :

- Vérifier toutes les rubriques et corriger en rouge les éventuelles erreurs,
- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur),
- **La retourner au Rectorat de Corse, accompagnée des pièces suivantes :**
 - Photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso),
 - Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) si vous êtes âgé de 16 à 25 ans.
 - Attestation d'inscription au CNED (uniquement candidats CNED)

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat, bureau DEC3/DNB Boulevard Pascal Rossini BP 808 20192 Ajaccio Cedex 4 **au plus tard le 14 décembre 2023**, **cachet de la poste faisant foi** ou par mail à l'adresse suivante : **dec@ac-corse.fr**

IMPORTANT

Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées

A défaut de réception de ces documents votre candidature sera annulée

2 – SITUATIONS PARTICULIERES

Tout candidat présentant un handicap devra dans **la rubrique infos candidature - Aménagement d'épreuve demandé au titre de handicap- « cocher oui »** et déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen. Celle-ci doit être adressée directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de leur département.

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Deux séries sont proposées : GENERALE (série G) – PROFESSIONNELLE (série P)

L'organisation du DNB « candidats individuels » (instruction à domicile)

Pour être admis, le candidat doit obtenir un nombre de points égal ou supérieur à **200** à l'ensemble des épreuves.

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires notées sur 400 points.

- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de français, notée sur **100 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de mathématiques, notée sur **100 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes d'histoire et géographie et enseignement moral et civique, notée sur **50 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre (SVT) et technologie, notée sur **50 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur le programme de la langue vivante étrangère choisie par le candidat à son inscription notée sur **100 points**.

L'organisation du DNB « candidats CNED scolaire »

Pour être admis, le candidat doit obtenir un nombre de points égal ou supérieur à **400** à l'ensemble des épreuves (**points du socle : 400 ; points des épreuves ponctuelles : 400**)

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires notées sur 400 points.

- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de français, notée sur **100 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de mathématiques, notée sur **100 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes d'histoire et géographie et enseignement moral et civique, notée sur **50 points**.
- **Une épreuve écrite** portant sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre (SVT) et technologie, notée sur **50 points**.
- **Une épreuve orale** qui porte sur l'enseignement d'histoire des arts ou l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle, notée sur **100 points**.

Les sujets des épreuves sont établis pour chaque série en fonction des programmes des classes de troisième correspondant à chacune des séries.

La session d'examen

La convocation à l'examen vous sera adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.

En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve, vous devez contacter le bureau du DNB –DEC3– 04.95.50.34.72.

Tous les candidats admis recevront par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme (les candidats non admis seront destinataires d'un relevé de notes).